

LE PROGRAMME DE FRANÇOIS FILLON

MARIAGE, UNIONS & FILIATION



Réécriture de la loi Taubira sans effet rétroactif et sans revenir sur le mariage.

- "la filiation ne [pourra] être établie de manière exclusive qu'à l'égard de parents de sexes différents".

- suppression de l'adoption plénière pour les couples de même sexe, au profit de l'adoption simple (à l'appréciation du juge).



Pas d'ouverture de la PMA aux couples de femmes ou aux célibataires.



Maintien de l'interdiction de la GPA, renforcement des sanctions pénales, et "action internationale" pour lutter contre la GPA.

POLITIQUES FAMILIALES – GARDES ET CONGÉS



Accès prioritaire des familles monoparentales aux crèches.



Déductions fiscales et réduction des charges pour les service de garde d'enfants ; aides fiscales et sociales pour les particuliers qui emploient des assistant·es maternelles.

Cela bénéficie aux familles plutôt aisées. Sur les aides fiscales ou financières aux gardes, voir notre point sur les politiques familiales.



Assouplissement de la réglementation pour l'ouverture de crèches et halte-garderies et flexibilité des horaires dans les structures de garde.

Vigilance sur les conditions de travail des femmes qui travaillent dans ce secteur.



Schémas territoriaux d'accueil de la petite enfance adaptés à la situation locale et dispositifs incitatifs pour encourager les entreprises à créer leur propre crèche d'entreprise (et à développer le télétravail).



Mise en place d'un congé parental modulable dans le cadre du compte personnel d'activité.

L'idée d'une réforme du congé parental peut remettre en cause la contrainte de répartition mise en place par la loi sur l'égalité réelle F/H.

POLITIQUES FAMILIALES – AIDES ET PRESTATIONS

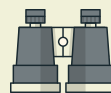


Rétablissement de l'universalité des allocations familiales et relèvement du plafond du quotient familial à 3000€.

Mesures qui bénéficient aux familles aisées. Voir notre point sur le quotient familial et les allocations.



Rétablissement du contrat de responsabilité parentale : "suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme ou de comportements irrespectueux des valeurs de la République".



VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



Développer l'hébergement d'urgence et veiller à ce que les victimes de violences puissent réintégrer leur logement dans les délais les plus brefs



Encourager les femmes à porter plainte et mettre en place un cadre sécurisant (garantie de la possibilité d'être entendue par une femme, ...)



Renforcer les dispositifs de signalement du harcèlement sexuel dans les entreprises.



Travail de pédagogie à l'école sur le respect des femmes avec la création d'un "modèle inspirant d'égalité homme/femme".

Proposition très limitée et dépolitisée.



Augmenter les délais de prescription de plainte pour les femmes victimes d'agression sexuelle.



Sanctionner d'une amende aggravée toutes les incivilités commises à l'égard des femmes dans l'espace public et les transports en commun (insultes, remarques déplacées, sifflements, harcèlement de rue...).

Mesure répressive et pas nécessairement efficace.

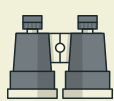
FRANÇOIS FILLON

SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE



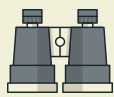
Ouverture d'une réflexion sur "droit à l'accès aux origines pour les enfants adoptés".

Cela peut menacer la possibilité d'accoucher sous X.



Recentrer la Sécurité Sociale sur les affections graves.

Cela peut toucher l'accès à la contraception, au suivi gynécologique, au dépistage ou à l'IVG, au détriment des femmes qui n'ont pas de mutuelle.



PARITÉ POLITIQUE ET ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE



Renforcer les contrôles destinés à veiller au respect des dispositifs de parité H / F ; augmenter les amendes en cas de non respect des obligations paritaires en politique.



S'engager pour que les investitures politiques ne se décident plus par cooptation mais au mérite.

C'est très flou.



Appliquer une tolérance zéro du sexisme en politique ; exclusion de leur mandat et rendre inéligible tout élu ou membre de l'exécutif dans les cas de harcèlement sexiste ou d'agressions sexuelles avérées.

"avérées" risque de signifier "condamnées". Or ces faits est très souvent prescrits au moment où ils sont dénoncés : la concordance des témoignages sera-t-elle considérée comme suffisante ?



Renforcer les contrôles destinés à veiller au respect des dispositifs de parité H / F et faire appliquer la loi sur l'égalité des salaires.



Mener des campagnes de sensibilisation pour informer sur l'accès à la mixité des métiers et l'ouverture à toutes les filières (technique, scientifique, numérique).

L'approche est limitée et dépolitisée, et ne prend pas en compte la notion de genre.

INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES



Créer une allocation sociale unique.

Ce type de mesure s'accompagne en général d'un alignement par le bas des aides sociales, ce qui renforce la pauvreté.



Suspension des aides sociales, allocations familiales et aides au logement pour les étrangers résidant régulièrement en France depuis moins de 2 ans.

Cette mesure touche en premier lieu les mères étrangères, isolées ou non.



Suppression de l'aide médicale d'Etat au profit d'une dispense de frais limitée aux urgences sanitaires et aux maladies graves ou contagieuses, pour les étrangers en situation irrégulière.

Cela menace l'accès au suivi gynécologique, à la contraception pour les femmes, en particulier pour les prostituées en situation irrégulière, déjà marginalisées.



Augmentation des taxes acquittées par les candidats à l'obtention d'un titre de séjour afin de financer les mesures visant à renforcer et évaluer l'intégration des migrant·es.

Il s'agit à nouveau d'une mesure très défavorable aux migrantes.

INSTRUMENTALISATION DU FÉMINISME



Supprimer les aides à toutes les associations qui ne respectent pas l'égalité homme/femme, la mixité, la liberté.



Intensifier les contrôles des professeurs et des enfants qui sont scolarisés dans des écoles hors-contrat et qui ne respectent pas, notamment, les principes républicains de l'égalité homme/femme



Interdire les prêches qui portent une atteinte grave au principe d'égalité homme/femme et sanctionner pénalement ces atteintes.



Faire respecter la loi qui interdit le port de la burqa.



Aider les associations de mères qui luttent dans les quartiers contre la radicalisation de leurs enfants, et aider plus globalement les associations qui luttent pour défendre l'égalité homme/femme.

Toutes ces mesures sont susceptibles de s'inscrire dans un contexte général où l'égalité H/F n'est envisagée qu'au prisme de l'Islam ou des "quartiers" (sous-entendu, les populations pauvres et racisées).

Pour toutes ces mesures, comment va-t-on définir l'égalité ? Par les discours sur le principe d'égalité H/F ? Par la séparation spatiale ou non des hommes et des femmes ? Les écoles non-mixtes sont-elles concernées ? Les associations féministes qui fonctionnent en non-mixité seront-elles privées de subventions ?